





TROPLONG

DROIT CIVIL

EXPLIQUÉ



PRIVILÉGES

ET

DES BIBLIOTHÈQUES

KM320

.F8

T7

V.4

C.1

347:4

T



1080043633

347 = d
5.



E# 5 C# 114





Capilla Autónoma
Biblioteca Universitaria

DROIT CIVIL EXPLIQUÉ.

COMMENTAIRE DU TITRE XVIII DU LIVRE III
DU CODE NAPOLÉON.

PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES.



Bibliotheca Universitaria
Capita Altonana

DROIT CIVIL EXPLIQUÉ

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE WITTESSHEIM, RUE MONTMORENCY, 8.

PRIVILÉGES ET HYPOTHÈQUES

DROIT CIVIL EXPLIQUÉ.

DES

PRIVILÉGES ET HYPOTHÈQUES

OU

COMMENTAIRE

DU TITRE XVIII DU LIVRE III DU CODE NAPOLÉON,

PAR M. TROPLONG,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION,

Membre de l'Institut, Grand-Officier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur.

OUVRAGE QUI FAIT SUITE A CELUI DE M. TOULLIER,
MAIS DANS LEQUEL ON A ADOPTÉ LA FORME PLUS COMMUNE DU COMMENTAIRE.

CINQUIÈME ÉDITION,

AUGMENTÉE DE LA DISCUSSION DES QUESTIONS IMPORTANTES QUI ONT ÉTÉ RÉSOLUES
PAR LA JURISPRUDENCE INTERVENUE DEPUIS 1835 JUSQU'À CE JOUR,
ET DE L'EXAMEN DES PROJETS DE LOI QUI ONT ÉTÉ PROPOSÉS, DEPUIS 1849,
TANT SUR LE RÉGIME HYPOTHÉCAIRE QUE SUR LA TRANSCRIPTION.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

CHARLES HINGRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

20, RUE DES MARAIS-SAINT-GERMAIN.

1854



BIBLIOTHECA PUBLICA
54042

23385